



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Question orale n° 1374

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la Convention d'objectifs entre la ville de Marseille et l'État - ministère de la communication - pour la période 2005-2007. Parmi les grands projets d'équipement identifiés par cette convention figure le musée des civilisations européennes et méditerranéennes (MUCEM), emblématique des liens culturels qui unissent l'Europe, la France et les pays du sud de la Méditerranée, et du rôle particulier de Marseille à cet égard. Marseille connaît une accélération de son développement sur le plan culturel. Dans cette dynamique, l'appui de l'État en tant que partenaire éminent de la politique culturelle reste indispensable. La ville de Marseille est disposée à contribuer à l'engagement effectif des travaux du MUCEM dès 2006 en mobilisant immédiatement l'intégralité de sa part prévue dans la convention, à savoir 15,1 millions d'euros. Bien que figurant dans les priorités communes visées par la convention d'objectifs, certains opérateurs pourraient faire l'objet d'une reconnaissance plus affirmée de la part de l'État. Ainsi, le festival de Marseille, les arts plastiques, la mise en valeur de vestiges archéologiques justifieraient un engagement encore plus significatif de la part de l'État. Il lui demande donc la confirmation de ses engagements aux côtés de la ville et son soutien pour, que tous les moyens nécessaires soient mis en oeuvre pour mener à bien ce projet sans retard pour une ouverture en 2009. Il suggère en outre une attention plus marquée à des structures professionnelles d'ores et déjà internationalement reconnues ou à des chantiers significatifs pour l'histoire de Marseille et son patrimoine national.

Texte de la réponse

CONVENTION D'OBJECTIFS DE POLITIQUE CULTURELLE ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Roland Blum, pour exposer sa question, n° 1374, relative à la convention d'objectifs de politique culturelle entre l'État et la ville de Marseille.

M. Roland Blum. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la communication, lors de sa séance du 20 juin 2005, le conseil municipal de la ville de Marseille a approuvé le projet de convention d'objectifs signé entre la ville et l'État pour la période 2005 - 2007. Ce document stratégique fixe les engagements de la ville et de l'État en vue de la réalisation des grands équipements culturels structurants marseillais, pour des montants respectifs de 74,916 millions d'euros et 109,481 millions d'euros. Figurent notamment dans ce document la réalisation des grands projets suivants : le Musée des civilisations européennes et méditerranéennes, l'îlot 3 de la Friche la Belle de Mai, la Cité des arts de la rue, le Château de la Buzine. L'intérêt que l'État porte à Marseille, grande métropole culturelle européenne et méditerranéenne, consacre l'effort culturel accompli depuis dix ans par cette ville. Parmi les grands projets d'équipements identifiés par cette convention, le Musée des civilisations européennes et méditerranéennes - MUCEM - est un projet de tout premier plan pour le développement de la cité phocéenne.

Aussi, la ville de Marseille est-elle disposée à contribuer à l'engagement effectif des travaux du MUCEM dès 2006 en mobilisant immédiatement l'intégralité de sa part prévue dans la convention, soit 15,1 millions d'euros. Cet effort important de la ville permettrait d'entamer dans les meilleurs délais les travaux de réalisation de ce

grand musée euro-méditerranéen. Cette proposition vient de faire récemment l'objet d'un courrier adressé par le maire de Marseille à M. le Président de la République.

Incontestablement, Marseille connaît une accélération de son développement aux plans économique, social et culturel. Dans cette dynamique, l'appui de l'État reste indispensable et je me réjouis de constater qu'il soit aux côtés de la municipalité sur les dossiers structurants.

J'évoquerai ici l'équilibre du partenariat qui a été trouvé sur la plupart des grands dossiers culturels de la ville : le Mémorial de l'outre-mer, la Criée, le Ballet national de Marseille, l'École nationale supérieure de danse, le Conservatoire national de région, la Friche la Belle de Mai, le Grand Longchamp, la rénovation de l'Opéra de Marseille, pour ne citer que la plupart de ces équipements.

Pour autant, bien que figurant dans les priorités communes visées par notre convention d'objectifs, certains opérateurs pourraient faire l'objet d'une reconnaissance plus affirmée de la part de l'État. Je pense notamment au " Festival de Marseille ", festival de danse de tout premier plan, tout comme aux arts plastiques à Marseille, un temps soutenus par votre ministère, qui voient aussi réduire sensiblement l'aide dont ils ont pu bénéficier par le passé.

En conclusion, nous attendons de votre ministère qu'il confirme ses engagements aux côtés de la ville et prête une attention plus marquée à des structures professionnelles d'ores et déjà internationalement reconnues ou à des chantiers significatifs pour notre histoire et notre patrimoine national.

Pour notre part, nous sommes prêts à apporter tout notre soutien à l'implantation des grands projets dont l'État est aujourd'hui le porteur pour contribuer avec lui à l'avenir de Marseille, capitale culturelle euro-méditerranéenne.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, vous avez raison de le souligner, la ville de Marseille, sous l'égide du sénateur-maire Jean-Claude Gaudin, connaît une forte accélération de son développement culturel, ce dont je vous félicite. Vous menez, en effet, une véritable stratégie d'attractivité, montrant ainsi l'importance du lien entre la culture et l'économie. Les exemples ne manquent pas, que ce soit en matière de patrimoine ou de spectacle vivant, notamment grâce aux activités foisonnantes des arts de la rue ou à la localisation des activités audiovisuelles. La cité phocéenne est, sans conteste, une ville emblématique où la culture a droit de cité et constitue une fierté et un atout pour son attractivité.

Face à ce développement fortement soutenu par la ville de Marseille, l'État est et restera un partenaire d'autant plus solide que vous avez voté le budget de l'État, ce qui permettra une répartition la plus juste possible ! Sur un montant total d'opérations d'investissement de 256,9 millions d'euros, la part de l'État s'élèvera à 104,4 millions d'euros pour la période 2005-2007 dans le cadre de la convention État-ville.

Comme je l'ai indiqué, lors de la présentation de mon budget pour 2006, nous poursuivrons, cette année, la réalisation du Musée des civilisations européennes et méditerranéennes, avec une nouvelle phase de réhabilitation du Fort Saint-Jean, la création d'un partenariat public-privé pour le centre des réserves et la poursuite du chantier des collections. Ainsi, la salle de 300 mètres carrés du bâtiment H sera terminée à la fin de l'année 2006 pour accueillir de nouvelles expositions jusque-là limitées à la Tour du Roi René. Par ailleurs, la relocalisation du département de recherches archéologiques, subaquatiques et sous-marines à l'Estaque connaîtra une nouvelle avancée avec le lancement des appels d'offres en ce début d'année et une fin de chantier au premier trimestre 2007.

S'agissant du festival de Marseille, celui-ci a connu une augmentation régulière de l'engagement de l'État depuis trois ans. Au titre des arts plastiques, des crédits sont clairement fléchés pour une étude de définition d'une future biennale d'art contemporain.

Enfin, le patrimoine fait également l'objet d'une attention particulière de mon département ministériel puisque ce dernier est engagé au titre de la restauration du Palais du Grand Longchamp, de la restauration du Musée des Beaux-Arts ainsi que de l'Opéra et du Château de la Buzine.

Ainsi, monsieur le député Blum, si le MUCEM tient une place importante dans la convention de développement culturel signée entre la ville et l'État, c'est un grand et magnifique projet que je soutiens personnellement. J'ai compris votre attachement. Le Gouvernement reste très attentif à l'accompagnement des attentes de la ville en matière de développement culturel dans son ensemble. C'est la combinaison fructueuse des énergies que j'appelle donc de mes vœux pour l'ensemble des relations entre l'État et les collectivités territoriales. Votre stratégie est, à juste titre, très ambitieuse. Je serai le partenaire le plus solide. Encore faut-il qu'au-delà de l'État

et de la ville, la région, le département et un certain nombre de partenaires privés s'engagent également. Nous ne sommes pas dans le marginal sympathique, mais dans le développement d'une ville et d'un pays.

M. le président. La parole est à M. Roland Blum.

M. Roland Blum. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre.

Je partage, bien entendu, tout à fait votre point de vue sur l'engagement des autres collectivités territoriales qui, malheureusement, reste insuffisant. Néanmoins, je me permettrai d'insister sur le MUCEM qui est un projet très important pour Marseille, et dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'État. Vous venez de signaler que les travaux concernant le Fort Saint-Jean vont prochainement débiter, ce dont nous vous remercions. Toutefois, le Fort Saint-Jean reste une partie, si ce n'est mineure, en tout cas marginale, par rapport à l'ensemble du projet. Nous souhaiterions donc, monsieur le ministre, que vous pesiez de toute votre autorité pour que, dans les deux années à venir, les études soient terminées et que les travaux du MUCEM s'accélèrent.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1374

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 373

Réponse publiée le : 18 janvier 2006, page 25

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 janvier 2006